

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENVIRONNEMENT

MARSEILLE : RENFORCER LE REFLEXE DE TRI DES HABITANTS GRÂCE A LA SIMPLIFICATION DES CONSIGNES

À compter de ce samedi 1^{er} octobre, la Métropole Aix-Marseille-Provence, en partenariat avec Citeo et Suez, déploie de nouvelles consignes de tri sur l'ensemble du territoire marseillais et des 17 communes* limitrophes. L'objectif est d'augmenter le recyclage de tous les papiers et emballages ménagers, qu'ils soient en carton, en métal ou en plastique. Ils pourront désormais tous aller dans le bac jaune ! Cette démarche s'inscrit dans la continuité du programme d'extension des nouvelles consignes de tri, déjà mis en place sur les autres communes du territoire métropolitain.

La simplification des consignes de tri : un levier pour l'amélioration des performances du recyclage sur le territoire

L'Extension des Consignes de Tri est, depuis 2011, un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers dans le bac de tri. Ce projet engage tous les acteurs : collectivités locales, opérateurs de la collecte et du tri, repreneurs, recycleurs et citoyens-consommateurs. C'est dans ce cadre, et convaincu de la nécessité de simplifier le geste de tri afin d'augmenter ses taux de recyclage, que la Métropole a répondu à l'appel à projet du Plan de Performance des Territoires de Citeo. En effet, depuis 2018, Citeo mène un dispositif d'accompagnement des collectivités locales qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques et améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés.

Avec cette évolution, les habitants n'ont plus de questions à se poser : tous les emballages ménagers et le papier vont dans le bac de tri, et non plus dans la poubelle des ordures ménagères. Désormais, il est donc demandé d'ajouter tous les types d'emballages en plastique, carton ou métal dans le bac jaune (films, blisters, boîte à pizza huilée, pots de yaourt, tubes de dentifrice par exemple). Dans les communes où le tri est simplifié, 3 kg d'emballages, dont 2,5 kg d'emballages en plastique, supplémentaires sont recyclés par habitant.

L'enjeu est de répondre à l'objectif du schéma de gestion des déchets d'octobre 2017, qui établit les orientations en termes de gestion des déchets pour les dix prochaines années. L'ambition : **une Métropole « zéro déchet, zéro gaspillage », avec une diminution de 10% du ratio annuel des déchets ménagers par habitant d'ici à 2025** par rapport à 2015. Cette disposition s'inscrit également dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte et répond aux objectifs nationaux de la loi AGEC (anti gaspillage et économie circulaire), qui prévoit la généralisation du tri des emballages ménagers à tous les emballages en plastique, d'ici le 31 décembre 2022.

La Métropole Aix-Marseille-Provence entend répondre à ces objectifs à travers une série d'actions d'ores et déjà engagées, avec notamment la campagne autour des gestes **R3FLEXES** (réduction du gaspillage alimentaire, limitation de l'usage des plastiques à usage unique), l'expérimentation « Foyers écoresponsables », l'installation de composteurs, le développement des recycleries, les opérations de broyage de déchets verts, l'amélioration des déchèteries, etc.

*Les communes concernées sont : Marseille, Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, le Rove, Marignane, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.

Que deviennent les nouveaux plastiques triés ?

La prise en charge de nouveaux flux d'emballages plastiques est rendue possible par l'évolution des filières de recyclage et la modernisation des équipements du centre de tri SUEZ du Jas de Rhodes, certifié ISO 14001 (tri optique, cabine de tri pour les films plastiques...). L'aménagement du centre de tri SUEZ, prestataire de la Métropole, permet dorénavant de trier l'ensemble des emballages ménagers et papiers du bassin marseillais.

Le tri déposé dans le bac ou la colonne jaune, est ensuite acheminé vers le centre de tri SUEZ situé aux Pennes-Mirabeau. Les emballages et papiers y sont triés finement par matière, puis sont conditionnés en balles pour optimiser leur transport.

Chaque matière part vers un centre spécialisé pour sa transformation. Une nouvelle vie commence sous la forme d'un nouvel emballage (bouteille, flacon...) ou d'un nouveau produit pour des usages divers (habillement, isolation, équipement...).

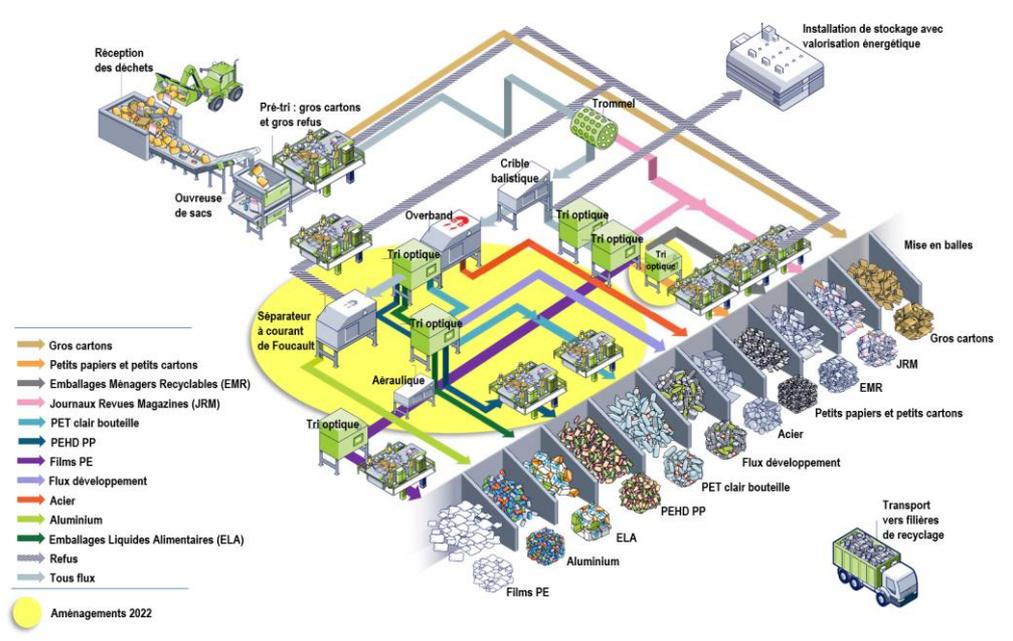
Un centre de tri modernisé

Exploité depuis 2000 et automatisé depuis 2010, le centre de tri est l'une des quatre activités hébergées au sein de l'Ecopôle du Jas de Rhodes pour la gestion des déchets issus des collectes sélectives de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il permet d'affiner le tri des déchets recyclables : plastiques, cartons et papiers, verre, métaux emballages alimentaires...

Chaque jour, avec 75 collaborateurs œuvrant sur le centre de tri, SUEZ gère, recycle et valorise les emballages et papiers issus des collectes sélectives et des points d'apport volontaire des territoires de Marseille et ses 17 communes limitrophes mais également des Métropolitains des anciens territoires du Pays d'Aix, du Pays de l'Étoile et d'Ouest Provence.

Pour répondre à l'extension des consignes de tri sur Marseille et ses 17 communes périphériques, plus de 3 millions d'euros ont été investis par SUEZ sur le centre de tri, pour :

- L'acquisition de deux nouveaux tris optiques et d'une nouvelle cabine de tri pour les plastiques rigides ;
- Une nouvelle supervision 360 intégrant les nouveaux équipements ;
- La formation opérationnelle des équipes SUEZ et des agents de tri de SUEZ Rebond, filiale spécialisée du groupe dans l'insertion professionnelle, pour adapter les gestes de tri et le contrôle qualité vis-à-vis des nouveaux plastiques.



Synoptique du nouveau process industriel – Centre de tri du Jas de Rhodes

CONTACT PRESSE

Service Presse
T : 04 91 99 79 74

presse@ampmetropole.fr

CONTACT ATTACHÉ DE PRESSE :

Laurent Desbuissons
T : 04 91 99 79 74

laurent.desbuissons@ampmetropole.fr

CONTACT PRESSE CITEO

Lamérie & Associés
T : 02 51 24 25 26

citeo.regions@lamerie-rp.fr

CONTACT PRESSE SUEZ

Yasmina Khodjerane
T : 06 07 57 26 53

yasmina.khodjerane@suez.com

ampmetropole.fr



La campagne de communication

Dans chaque foyer, qu'il soit doté d'un bac jaune individuel ou de conteneurs collectif, tous les citoyens sont concernés ! Désormais, 100 % des emballages se trient et un vaste plan de communication à 360°, couplé à des animations, sera mené, jusqu'à la fin de l'année, à destination de l'ensemble des habitants du territoire métropolitain. Incarné par des citoyens dans des scènes de vie courante, la campagne de communication incite au changement de comportement, dans le quotidien de chacun, comme une réelle ambition de la Métropole à construire ensemble un territoire durable. En parallèle, des événements de sensibilisation au tri seront organisés dans plusieurs centres commerciaux durant le mois d'octobre. Tout cela s'ajoute à une vaste campagne de distribution de flyers à destination des habitants et un événement convivial et festif pour le grand public a été organisé ce samedi 1^{er} octobre sur la Canebière afin de sensibiliser aux gestes R3FLEXE à travers des ateliers et des animations.



Quelques chiffres clés :

La Métropole a pour objectif de réduire ses déchets à la source, qui représentent aujourd'hui 643 kg/habitant/an. Chargée de la collecte des déchets, l'institution s'appuie pour cela sur 59 déchèteries, présentes sur l'ensemble de son territoire. Elles permettent de traiter, recycler et valoriser 350 000 tonnes de déchets par an. 8500 colonnes de tri, plus de 150 000 bacs de collecte sélective et deux centres de tri concourent à la valorisation des déchets.

***Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :** En 2021, chaque habitant a trié en moyenne 53,1 kg d'emballages ménagers et papiers. Ces performances restent inférieures à la moyenne nationale (69 kg) :

- 15.6 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 26.1 kg/habitant d'emballages en verre
- 11.4 kg/habitant de papiers*

***Bouches-du-Rhône :** En 2021, chaque habitant a trié en moyenne 36 kg d'emballages ménagers et papiers.

- 10,8 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 17,7 kg/habitant d'emballages en verre
- 7,5 kg/habitant de papiers*

*Chiffres papiers pour l'année 2020

**Chiffres CITEO

Le Centre de tri SUEZ du Jas de Rhodes en chiffres :

40 500 tonnes/an de déchets réceptionnés et triés en provenance de 1,5 million d'habitants (Pays d'Aubagne et de l'Étoile, Pays d'Aix, Istres Ouest Provence et Marseille Provence).

56 000 tonnes/an de capacité de tri automatique

10,5 tonnes par heure de débit de production pour les flux multi-matériaux

75 collaborateurs, dont 25 agents de tri de SUEZ rebond, filiale du groupe SUEZ spécialisée dans l'insertion professionnelle.

Chiffres clés extensions des consignes de tri – Marseille et ses 17 communes limitrophes

Plus de **3 millions d'euros d'investissements pour la modernisation du site**

18 700 tonnes/an de déchets réceptionnés et triés chaque année en provenance du territoire de Marseille-Provence et un objectif de développement à **20 700 tonnes par an avec l'extension des consignes de tri.**

CONTACT PRESSE

Service Presse
T : 04 91 99 79 74

presse@ampmetropole.fr

CONTACT ATTACHÉ DE PRESSE :

Laurent Desbuissons
T : 04 91 99 79 74

laurent.desbuissons@ampmetropole.fr

CONTACT PRESSE CITEO

Lamérie & Associés
T : 02 51 24 25 26

citeo.regions@lamerie-rp.fr

CONTACT PRESSE SUEZ

Yasmina Khodjerane
T : 06 07 57 26 53

yasmina.khodjerane@suez.com

ampmetropole.fr





©Sylvie Villegier pour SUEZ

À propos de Citeo :

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'écoconception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français, qui est devenu le premier geste éco-citoyen.

À propos de SUEZ :

Depuis 160 ans, SUEZ est un acteur clé des services à l'environnement. Leader sur le marché français des services de gestion de l'eau et des déchets, le Groupe est aussi présent en Afrique, en Inde, en Asie, en Australie, en Italie et en Europe centrale. Avec un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros, SUEZ s'appuie sur l'expertise et l'engagement de ses 35 000 collaborateurs, afin de proposer de nouvelles solutions digitales et un savoir-faire unique dans les métiers traditionnels : conseil, conception, construction, opérations de longue-durée, financement. Le Groupe produit de l'eau potable pour 66 millions de personnes dans le monde, crée 2 millions de tonnes de matières premières secondaires par an et 3,1 TWh d'énergie renouvelable à partir des déchets. SUEZ permet également d'éviter à ses clients l'émission de 4,2 millions de tonnes de CO₂, améliorant ainsi leur empreinte carbone et leur impact sur le climat.

À propos de l'Écopôle de Jas de Rhodes :

L'Écopôle situé aux Pennes-Mirabeau s'étend sur 56 hectares et comporte des équipements permettant le transit, le traitement et la valorisation des déchets issus des collectes de la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'Écopôle propose ainsi quatre activités principales : le tri des déchets ménagers recyclables issus des particuliers ; le tri des déchets des activités économiques ; le stockage des déchets non recyclables et non dangereux ; la valorisation énergétique des déchets. Certifié ISO 14001, l'Écopôle du Jas de Rhodes adopte une gestion environnementale responsable et oeuvre pour limiter les impacts liés à son exploitation, assurer une surveillance rigoureuse du milieu naturel et garantir une gestion durable des ressources.

L'association Aremacs investira trois résidences universitaires. Au programme : un jeu de l'oie-géant où pour gagner il ne faudra pas « tomber à l'incinération », un défi à l'agilité au profit des cannettes à recycler, un « double » et un jungle speed revisités à la sauce déchet.

- **À la Valentine, les 7 et 8 octobre, de 10h30 à 13h30 et de 14h30 à 18h30.**
- **À Grand Littoral, les 12 et 15 octobre, de 10h30 à 13h30 et de 14h30 à 18h30**
- **Aux Terrasses du Port, les 19 et 22 octobre, de 10h30 à 13h30 et de 14h30 à 18h30.**

- **Dans la résidence universitaire Timone, les 11 et 20 octobre, de 9h à 17h.**
- **Dans la résidence universitaire Saint-Charles, les 13 et 18 octobre, de 9h à 17h.**
- **Dans la résidence universitaire Luminy, les 15 et 17 octobre, de 9h à 17h.**

CONTACT PRESSE

Service Presse
T : 04 91 99 79 74
presse@ampmetropole.fr

CONTACT ATTACHÉ DE PRESSE :

Laurent Desbuissons
T : 04 91 99 79 74
laurent.desbuissons@ampmetropole.fr

CONTACT PRESSE CITEO

Lamérie & Associés
T : 02 51 24 25 26
citeo.regions@lamerie-rp.fr

CONTACT PRESSE SUEZ

Yasmina Khodjerane
T : 06 07 57 26 53
yasmina.khodjerane@suez.com

ampmetropole.fr

